

L-9905 Troisvierges
(Grand-Duché de Luxembourg)

AVIS AU PUBLIC

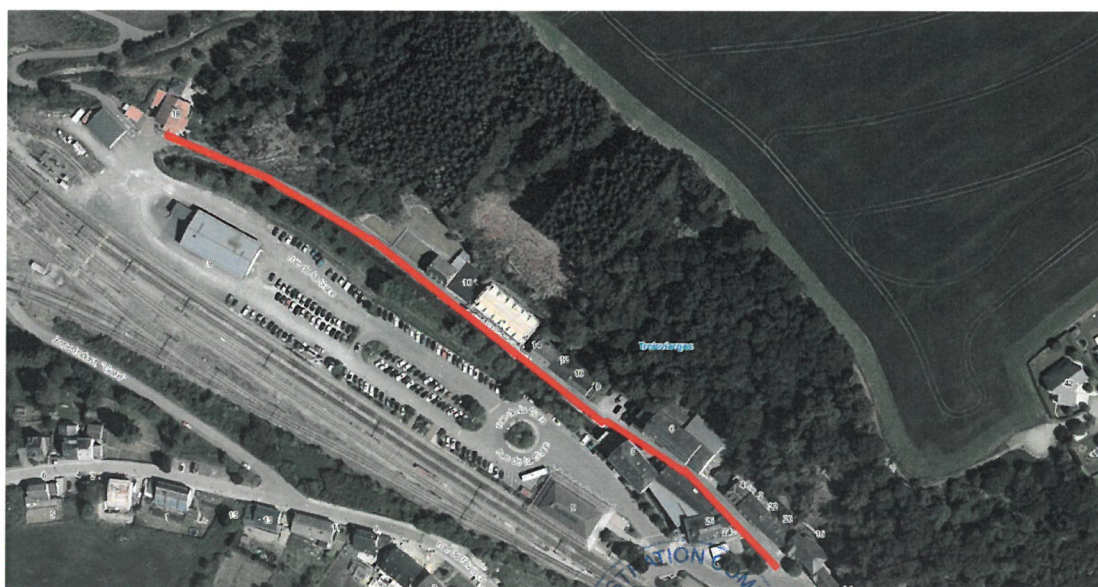
Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 5 octobre 2018, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'assainissement dans la « rue Staedtgen », il y a lieu de porter les restrictions suivantes à la circulation dans la « rue Staedtgen » à Troisvierges, et ceci à partir du lundi, 8 octobre 2018 jusqu'à la fin des travaux :

Route barrée dans les deux sens du tronçon de rue indiquée en couleur rouge sur le plan ci-dessous. Une déviation sera mise en place.

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions de Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy MERTENS



pour le secrétaire,